

(D)

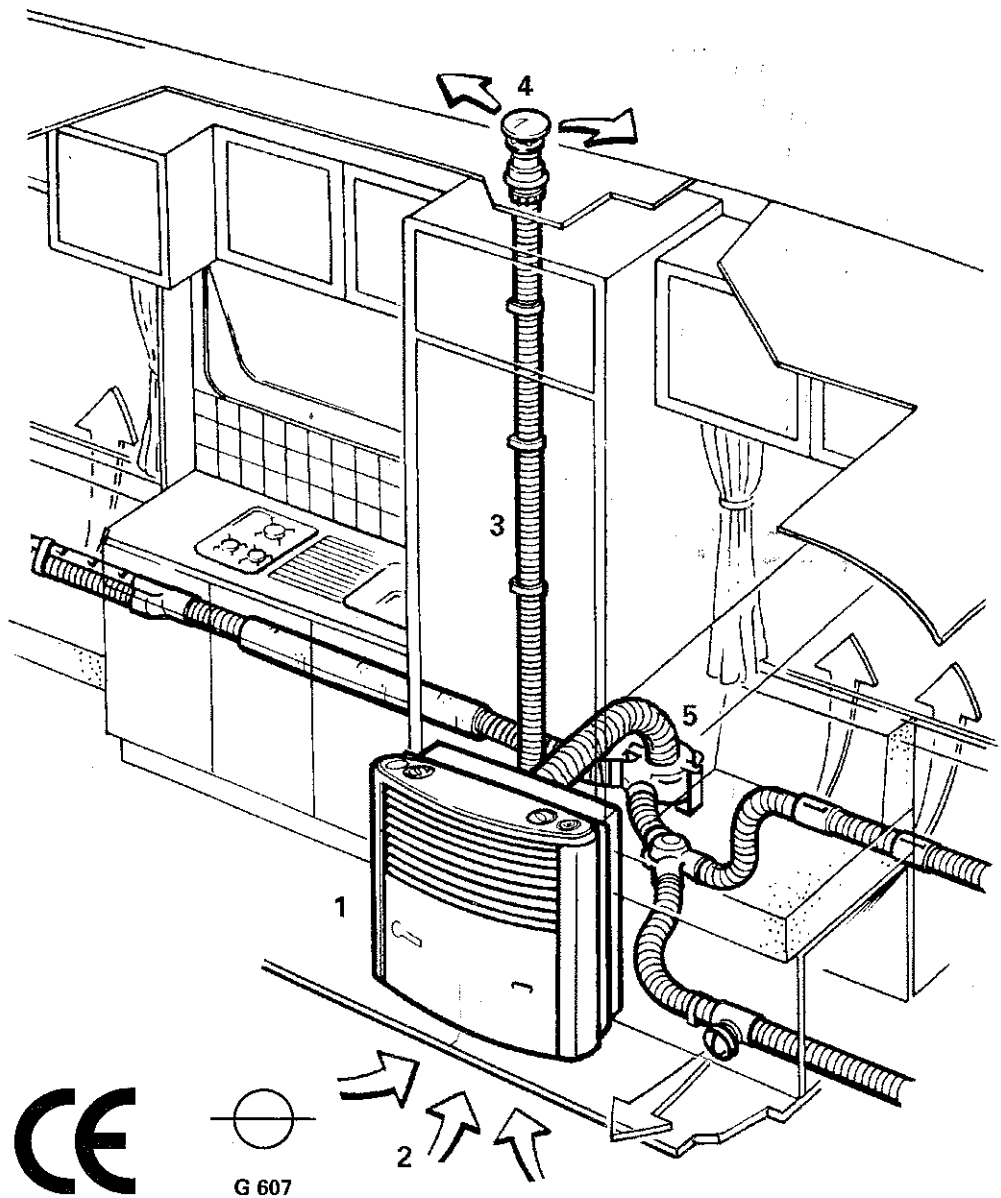
Einbaubeispiel

- 1 Flüssiggasheizung Trumatic S
- 2 Verbrennungsluft-Zuführung
- 3 Abgasrohr mit Überrohr
- 4 Abgaskamin
- 5 Trumavent-Gebälse und Komfortpaket mit Airmix (für Warmluftverteilung) - auf Wunsch

(GB)

Installation example

- 1 Liquid gas heater Trumatic S
- 2 Combustion air supply
- 3 Exhaust duct with insulating duct
- 4 Exhaust cowl
- 5 Trumavent fan and comfort kit with Airmix (for warm air distribution) - optional



(F)

Exemple de montage

- 1 Chauffage à gaz liquéfié Trumatic S
- 2 Aspiration de l'air de combustion
- 3 Tuyau d'évacuation de gaz brûlés avec tuyau d'isolation
- 4 Cheminée
- 5 Ventilateur Trumavent et kit „confort“ avec Airmix (pour distribution de l'air chaud) - en option

(I)

Esempio di montaggio

- 1 Stufa a gas liquido Trumatic S
- 2 Passaggio aria combustione
- 3 Tubo gas di scarico con tubo protettivo
- 4 Camino per gas di scarico
- 5 Ventilatore Trumavent e pacchetto confort con Airmix (impianti per distribuzione aria calda) - su richiesta

(NL)

Inbouwvoorbeeld

- 1 Vloeibaar-gaskachel Trumatic S
- 2 Toevoer van verbrandingslucht
- 3 Rookgasafvoerschoorsteen
- 4 Rookgasafvoerschoorsteen
- 5 Trumavent-ventilator en comfortpakket met Airmix (voor verdeling van warme lucht) - als extra verkrijgbaar

(DK)

Monteringseksempel

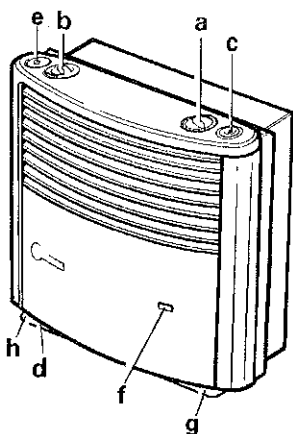
- 1 Gasovn til flydende gas Trumatic S
- 2 Forbrændingslufttilførsel
- 3 Aftræksrør med overrør
- 4 Skorsten
- 5 Trumavent-blæser og komfortpakke med Airmix (til varmluftfordeling) - efter ønske

Trumatic S 3002 P
Trumatic S 3002
Trumatic S 5002
 Chauffage à gazliquéfié

Mode d'emploi

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les instructions d'emploi importantes! Le détenteur du véhicule doit veiller à ce que l'utilisation de l'appareil puisse s'effectuer convenablement.

L'autocollant jaune portant les remarques d'avertissement doit être disposé dans le véhicule par l'équipementier ou par le détenteur en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. à l'intérieur de la porte de la penderie). Si nécessaire, réclamer l'autocollant auprès de Truma.

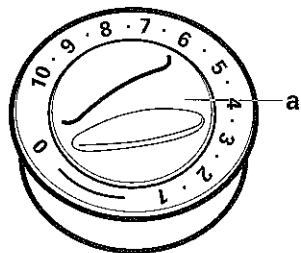


- a = Poignée de commande (Thermostat)
- b = Pièce de commande intégrée pour ventilateur Trumavent TEB
- c = Allumeur à pression (modèle Trumatic S 3002 P)
- d = Dispositif d'allumage avec compartiment à batterie (modèle Trumatic S 3002/S 5002)
- e = Affichage d'allumeur à distance (accessoire spécial)
- f = Fenêtre d'observation de la flamme
- g = Sonde thermostatique
- h = Plaque signalétique (retirer l'habillage !)

En cas de montage à gauche, les pièces sont disposées de l'autre côté.

Mise en service avec allumeur à pression (uniquement S 3002 P)

1. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et ouvrir le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.



2. Tourner le bouton de réglage (a) en position de thermostat 1 - 10 et l'enfoncer en butée. Ce faisant, actionner l'allumeur piézo plusieurs fois et à courts intervalles, jusqu'à ce que la flamme brûle.

3. Maintenir le bouton de réglage enfoncé (jusqu'à 10 s), pour que la sécurité d'allumage réagisse.

4. Observer pendant encore 10 secondes par la fenêtre pour vérifier si la flamme ne s'est pas éteinte par l'action de l'air dans la conduite (en raison du changement de bouteille à gaz).

Attention: Ne jamais retenter un allumage dans les 2 minutes qui suivent, sinon risque de déflagration ! Cela est également valable si un chauffage s'éteint en service et doit être rallumé.

Si la conduite d'amenée de gaz contient de l'air, il peut s'écouler jusqu'à deux minutes avant que le gaz ne soit prêt pour la combustion. Pendant ce temps, il faut maintenir la poignée de commande enfoncée et actionner en permanence l'allumeur à pression jusqu'à l'obtention de la flamme.

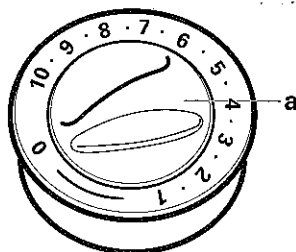
5. Pour assurer une distribution rapide et uniforme de l'air chaud et un abaissement de la température de surface de l'appareil de chauffage, nous recommandons de faire fonctionner le chauffage avec un système d'air chaud pulsé Trumavent.

Remarque : le chauffage Trumatic S 3002 P (avec allumeur à pression) est conçu pour permettre le montage ultérieur d'un dispositif d'allumage sans le moindre problème (kit d'équipement ultérieur ZAS, no de réf. 30010-29200).

Mise en service avec dispositif d'allumage (S 3002/S 5002)

S'assurer, avant la première mise en service, qu'une batterie est insérée ! (description selon le point «Remplacement de la batterie»)

1. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et ouvrir le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.



2. Tourner le bouton de réglage (a) en position de thermostat 1-10 et l'enfoncer en butée. Dans cette position, l'allumage s'effectue automatiquement (bruit d'étincelle) jusqu'à ce que la flamme brûle.

Maintenir le bouton de réglage enfoncé (jusqu'à 10 s), pour que la sécurité d'allumage réagisse.

Attention : en cas de défaut, attendre 2 minutes avant de retenter un allumage!

Si la flamme s'éteint de nouveau, il s'effectue un réallumage immédiat pendant le délai de fermeture de la sécurité d'allumage (env. 30 s).

Si la flamme ne s'allume pas, L'allumeur automatique continue de travailler jusqu'à ce qu'on tourne le bouton de réglage (a) sur «0».

Si la conduite d'alimentation en gaz est remplie d'air, cela peut durer jusqu'à deux minutes jusqu'à ce que le gaz soit prêt pour la combustion. Pendant ce temps, la poignée de commande doit être maintenue enfoncée jusqu'à ce que la flamme brûle.

3. Pour assurer une distribution rapide et uniforme de l'air chaud et un abaissement de la température de surface de l'appareil de chauffage, nous recommandons de faire fonctionner le chauffage avec un système d'air chaud pulsé Trumavent.

Remarque : les chauffages Trumatic S 3002 et S 5002 (avec dispositif d'allumage) peuvent être pourvus ultérieurement et sans problème d'un affichage d'allumeur à distance (e) (no de réf. 30040-65000).

Thermostat ambiant

Pour une température ambiante moyenne d'environ 22° C, nous recommandons, pour le fonctionnement **sans ventilateur**, un réglage de thermostat de 3 - 5 et, pour le fonctionnement **avec ventilateur**, un réglage de 4 - 8.

Le réglage exact du thermostat se détermine dans chaque cas d'après les besoins en chaleur et compte tenu du genre de véhicule.

Remarque: La sonde du thermostat se trouve sous le chauffage. Tenez compte, S.V.P., de ce que des courants d'air froid occasionnés par la ventilation d'un réfrigérateur ou par une porte mal fermée, ainsi que des moquettes à poil long peuvent influencer défavorablement le thermostat. Il faut toujours éliminer de telles sources de perturbation, faute de quoi une régulation satisfaisante de la température n'est pas assurée.

Arrêt

Placer la poignée de commande du chauffage sur «0» (l'automate d'allumage est ainsi simultanément mis à l'arrêt).

Si l'appareil n'est pas utilisé pendant une période prolongée, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et la bouteille de gaz.

Instructions d'emploi importantes

1. Pour le fonctionnement du chauffage dans le camping-car pendant la marche, observer impérativement les «Remarques particulières» (voir entretien, point 4)

2. L'aspiration d'air de combustion sous le plancher du véhicule doit être à l'abri des projections de boue et de neige mouillée. De ce fait, la tubulure d'aspiration ne doit pas être exposée aux éclaboussures provoquées par les roues. Si nécessaire, prévoir des bavettes.

3. En hiver, dégager la cheminée de la neige avant d'allumer le chauffage.

Si l'on équipe la caravane d'un double toit, il faut absolument faire traverser ce double toit par la cheminée.

Utilisez pour cela le passage de cheminée UEK (n° de réf. 30630-04).

4. Si, sur un site fortement exposé au vent, le chauffage s'éteint de façon répétée, ainsi que pour une utilisation en hiver, nous conseillons de garnir la cheminée du kit de rallonge à vis SKV (n° de réf.: 30690-00), qu'il faut retirer pendant la marche.

5. Contrôler régulièrement le tuyau d'évacuation des gaz brûlés et tous les raccords, en particulier après une déflation (défaut d'allumage). Le tuyau d'évacuation des gaz brûlés doit être impérativement monté ascendant sur toute sa longueur et être fermement fixé par plusieurs colliers. Ne placer aucun objet sur le tuyau, car il peut s'ensuivre des endommagements. Les raccords des tuyaux doivent être étanches et solidement fixés, aussi bien sur l'appareil que sur la cheminée. Ne jamais laisser fonctionner des appareils de chauffage avec des conduits d'évacuation mal montés ou endommagés.

6. La sortie d'air chaud sur le chauffage ne doit être gênée en aucun cas. Pour cela, ne jamais suspendre de textiles ou similaires à sécher devant ou sur le chauffage. Cet usage abusif peut causer des dommages sérieux de votre unité de chauffage par surchauffe. Ne pas entreposer d'objets inflammables au voisinage du chauffage! Observer ces instructions, S.V.P., pour votre propre sécurité.

Consignes générales de sécurité

En cas de fuite de l'installation à gaz ou en cas d'odeur de gaz:

- éteindre toutes flammes directes !
- ne pas fumer !
- éteindre le chauffage !
- fermer le robinet de la bouteille !
- ouvrir portes et fenêtres !
- ne pas actionner de commutateurs électriques !
- faire vérifier toute l'installation par un spécialiste !



Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.

Attention : Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf.

1. Toute modification que l'on apporte à l'appareil (y inclus les tuyaux d'évacuation ainsi que la cheminée), ou l'emploi des pièces de rechange et des accessoires fonctionnels qui ne sont pas des pièces originales Truma, ainsi que l'observation des instructions de montage et du mode d'emploi a pour conséquence l'expiration de la garantie et l'exonération de la responsabilité. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

2. La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbar (soit 28 mbar butane/ 37 mbar propane) ou 50 mbar doit correspondre à la pression de service de l'appareil (voir plaque de fabrication).

3. Pour l'Allemagne seulement : les installations à gaz liquéfié doivent être conformes à la fiche de travail DVGW G 607.

Le contrôle de l'installation à gaz doit avoir lieu tous les 2 ans par un expert en gaz liquéfiés (DVFG, TÜV, DEKRA). Il est à confirmer sur la fiche de travail G 607.

L'initiative du contrôle incombe au détenteur du véhicule (utilisateur).

4. Dans les autres pays, il faut respecter les règlements en vigueur. Pour votre sécurité, il est nécessaire que vous fassiez contrôler régulièrement (au moins tous les deux ans) l'appareil et l'ensemble de l'installation à gaz par un spécialiste.

5. Lors d'un ravitaillement en carburant et au garage, l'appareil doit être éteint.

6. Lors de la première mise en service d'un appareil neuf (ou après une période d'arrêt prolongée), il peut se produire, pour une courte durée, un léger dégagement de fumée et d'odeur. Il est alors conseillé de faire fonctionner l'appareil à la puissance maximale et d'assurer une bonne aération du local.

7. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détenteur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.

Pour les installations à gaz, on peut utiliser des détenteurs de pression de gaz avec une protection contre les surpressions, ce sont p. ex. des déten-

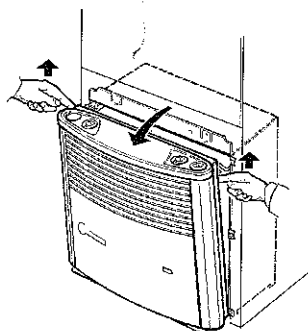
deurs avec une soupape de sécurité prescrits par la norme DIN 4811, resp. VP 306. Nous préconisons le détenteur pour véhicules DUB de Truma ou, pour les installations à deux bouteilles dans des saisons accessibles de l'extérieur seulement, le Truma Triomataic avec commutation automatique sur la réserve. Les détenteurs Truma ont été étudiés spécialement pour le rude service dans des caravanes, des bateaux et des camping-cars. Parallèlement à la soupape de sécurité contre les surpressions, ils sont dotés d'un manomètre avec lequel on peut vérifier l'étanchéité d'une installation à gaz.

Branchez toujours très soigneusement à la main les détenteurs aux bouteilles de gaz. Aux températures voisines de 0° C et en dessous, il est recommandé d'utiliser des détenteurs avec système de dégivrage (Eis-Ex). Vérifier régulièrement que les flexibles de raccordement du détenteur ne sont pas fissurés. Pour le camping d'hiver, n'utiliser que des flexibles spéciaux résistant au froid. Les bouteilles de gaz doivent toujours être verticales.

Entretien

En cas de dérangement, veuillez vous adresser au service-clients Truma (voir page 20)

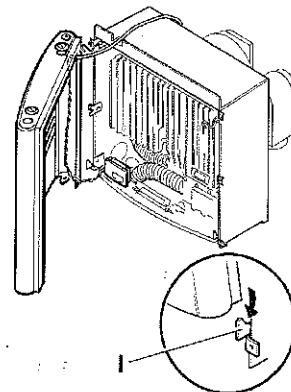
1 Retirer l'habillage du chauffage



Tirer l'habillage vers l'avant par le haut, presser latéralement les ressorts de retenue vers le haut et rabattre l'habillage vers l'avant. (En cas de manque de place, tirer l'habillage vers l'avant par le haut, puis soulever jusqu'à ce que l'habillage soit dégagé et le retirer.)

Placer ensuite l'habillage sur le côté de manière à éviter toute déconnexion d'éventuels câbles de branchement (p. ex. pour l'allumeur piézoélectrique, pour le ventilateur à air

chaud ainsi que pour le témoin lumineux d'allumage).



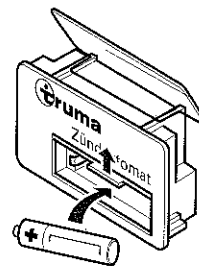
Pour le montage, placer l'habillage sur les colliers de fixation (1) inférieurs. Insérer la barre de commande par le dessous dans la douille de la poignée et laisser l'habillage s'encliqueter en haut.

Uniquement pour S 3002 (P) : insérer la poignée de commande par le haut de manière à ce que la flèche pointe vers la position « 0 ».

2 Changement des piles de l'allumeur automatique

En l'absence du bruit typique des étincelles d'allumage ou si celui-ci ne revient qu'à des intervalles de plus d'une seconde (ou si le témoin lumineux « e » - accessoire spécial - ne clignote pas), il faut remplacer la batterie.

Ne remplacer la pile qu'une fois que le chauffage est éteint. Insérer une nouvelle pile avant le début de chaque saison de chauffage !



Retirer l'habillage du chauffage (voir point 1), pousser le couvercle du compartiment batterie vers le haut et remplacer la batterie. Veiller aux polarités. Refermer le compartiment batterie.

N'utiliser que des piles Mignon étanches résistant à la chaleur (+70 ° C) (LR 6, AA, AM 3, n° de réf. 30030-99200); d'autres piles peuvent causer des défauts de fonctionnement.

3 Nettoyage (uniquement lorsque l'appareil est à l'arrêt) !

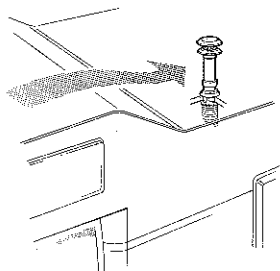
Il est conseillé d'éliminer la poussière accumulée au niveau de l'échangeur de chaleur, de la plaque de fond, de la roue du ventilateur de l'installation à air chaud. Trumavent une fois par an, avant la période de chauffage. Nettoyer précautionneusement la roue du ventilateur à l'aide d'un pinceau ou d'une petite brosse.

4 Remarques particulières

Attention: Cet appareil de chauffage ne doit pas être monté dans des camping-cars destinés à être immatriculés en R.F.A.!

Dans les autres pays, il faut observer les consignes en vigueur et les limitations d'emploi pendant la marche.

1. Pour le fonctionnement du chauffage, **en particulier pendant la marche**, le chapeau de cheminée T3 (n° de réf. 30700-03), qui doit être libre dans le courant d'air, est impératif. Le cas échéant, il faut monter en plus une rallonge de cheminée AKV (n° de réf. 30010-20800).



Les constructeurs de camping-cars sont priés de déterminer par des essais sur route, et en accord avec le service après-vente Truma, la combinaison optimale de chapeau de cheminée et - éventuellement - de rallonge pour les différentes versions de leurs véhicules. Selon le modèle de véhicule et la topographie du toit, il peut être nécessaire de monter dans certains cas l'un des chapeaux T1 (n° de réf. 30700-01) ou T2 (n° de réf. 30700-02).

Des accessoires montés sur le toit, de même que des bagages fixés au voisinage de la cheminée, gênent le fonctionnement du chauffage, en particulier pendant la marche. Il peut se produire des retours de flamme, causant des dommages à l'appareil de chauffage et au véhicule.

Dans ces cas, il faut prévoir des rallonges supplémentaires, de telle sorte que le chapeau de la cheminée dépasse de ces objets d'au moins 10 cm. L'inobservation de ces instructions invalide tout recours en garantie pour dommages consécutifs, à l'appareil de chauffage comme au véhicule.

2. Si le plancher du véhicule est revêtu d'une **protection de sous-plancher**, la tubulure d'aspiration d'air de combustion sous le véhicule doit être recouverte afin que le brouillard de projection qui se dégage ne nuise pas au fonctionnement de l'installation de chauffage. Enlever le recouvrement après achèvement des travaux.

Caractéristiques techniques

Type de gaz :
gaz liquéfié (propane/butane)
Pression de service :
30 mbar, resp. 28 mbar
butane/37 mbar propane ou
50 mbar (voir plaque d'usine)
Puissance calorifique nominale
S 3002 (P) : 3400 W
S 5002 : 5500 W
Consommation de gaz
S 3002 (P) : 30 - 280 g/h
S 5002 : 60 - 480 g/h
Tension de service :
1,5 V
Courant absorbé :
50 mA (amorçage)
0,01 mA (surveillance)
Poids
S 3002 (P) : 9,8 kg
(sans soufflage)
S 5002 : 17,5 kg
(sans soufflage)

Déclaration de conformité :
Le Trumatic S a été examiné et homologué par le DVGW et satisfait à la directive CE sur les appareils à gaz (90/396/CEE) et aux directives CE accompagnatoires. Pour les pays de la CE, le numéro d'identification de produit CE a été délivré :
S 3002 (P) : CE-0085AP0325
S 5002 : CE-0085AP0326

Déclaration de garantie du fabricant

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour des carences de l'appareil imputables à des défauts du matériau ou de la fabrication. En outre, le recours légal en garantie auprès du vendeur reste valable.

Nous déclinons tout recours en garantie pour des dommages de l'appareil

- dus à l'utilisation dans les appareils de pièces autres que des pièces d'origine Truma, ou de détendeurs inappropriés,

- consécutifs à la non-observation des instructions de montage et du mode d'emploi,

- consécutifs à une utilisation non-conforme,

- consécutifs à un emballage de transport inapproprié.

2. Prestations de garantie

La garantie couvre les carences dans le sens de l'article 1, se manifestant dans les 12 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et l'utilisateur. Le fabricant procédera normalement à la remise en ordre du défaut par réparation, mais se réserve le droit de livrer un appareil de rechange au lieu de la réparation. Toute prétention portant sur des dommages indirects ou consécutifs est exclue. Les dispositions de la législation sur la responsabilité sur le produit ne sont pas mises en cause.

Les frais de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à une carence couverte par la garantie, en particulier les frais de transport, de manutention, de main-d'oeuvre et de matériel, sont à la charge du fabricant, pour autant que le SAV intervient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne. Les missions de SAV à l'étranger ne sont pas couvertes par la garantie.

Des frais supplémentaires dus à des difficultés de dépose et de repose de l'appareil (par ex. démontage et remontage de meubles ou de parties de la carrosserie) ne sont pas reconnus en tant que prestation de garantie.

3. Invocation du cas de garantie

En Allemagne, aviser systématiquement le central de SAV Truma à Putzbrunn près de Munich; à l'étranger, les partenaires de SAV respectifs (voir liste des adresses) sont à la disposition des clients. Préciser la nature de la réclamation. En outre, présenter l'attestation de garantie dûment remplie ou communiquer le numéro de série de l'appareil et la date de l'achat.

Si l'appareil doit être réexpédié à l'usine, le fabricant vérifiera s'il s'agit bien d'un cas de garantie. Si le dommage porte sur un corps de chauffe (échangeur de chaleur), expédier aussi le détenteur.

En cas d'expédition à l'usine, celle-ci se fera normalement comme marchandise à petite vitesse. Dans le cas de garantie, l'usine prend en charge les frais d'envoi dans les deux sens. Sinon, l'usine en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter; dans ce cas, les frais d'expédition sont également à la charge du client.